

## EDITO

Cela fait près de 40 ans que la CSF d'Ille et Vilaine accompagne les familles pour développer les services à la population. Dans ce cadre, de nombreuses structures d'accueils permettant l'accès aux loisirs des enfants du milieu rural ont été créées. L'évolution de la société a fait que ces structures sont devenues des relais indispensables pour l'accueil des enfants lorsque les parents sont absents. Avec cela, nos Accueils de Loisirs continuent d'assurer des missions éducatives pour tous les enfants accueillis afin de favoriser les apprentissages, les découvertes et les partages. Les vacances d'été 2017 le démontrent une nouvelle fois et les pages intérieures de ce numéro #4 de La CSF en Bref nous feront découvrir quelques moments phares de cet été...

Les mois de juillet et août passés, il nous faut maintenant faire place à l'année scolaire ! La CSF est très attachée à la réussite de tous les enfants. C'est la raison pour laquelle le samedi 30 septembre prochain à Livré sur Changeon sera organisée une journée des pédagogies à laquelle tous les adhérents, professionnels et partenaires de la CSF sont conviés. Cette journée sera l'occasion de réfléchir et d'expérimenter des formes relativement peu exploitées de pédagogies et qui méritent sans doute plus d'intérêts.

Dans l'attente, nous vous souhaitons à toutes et à tous, une bonne lecture de ce nouveau numéro.

## SOMMAIRE

A la Une : Un été à la CSF...	
Haut en couleurs !	2 et 3
Questions conso	4
A vos agendas !	4



### «La CSF en Bref» #4

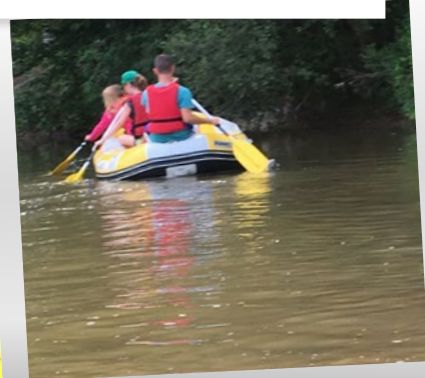
Edité par : CSF d'Ille et Vilaine, 3 square Ludovic Trarieux 35200 RENNES  
Directrice de la publication : Marie-Françoise MARTIN  
Conception et rédaction : L'équipe bénévoles et salariés de la CSF UD 35  
Création et réalisation graphique : Jérôme Logeais, [www.chatgraphisme.com](http://www.chatgraphisme.com)  
Crédits Photos : Atelier Déclic



# A LA UNE : UN ÉTÉ À LA CSF... HAUT EN COULEURS !









# QUESTIONS CONSO... L'ASSURANCE SCOLAIRE

Avec Lucie AUBRY, notre chargée de mission  
Et l'Institut National de la Consommation

Posez vos questions ou sollicitez un accompagnement : [lucie.aubry@csf-ud35.org](mailto:lucie.aubry@csf-ud35.org)



Attention, les informations de cet article sont données à titre général et indicatif. Dans tous les cas, rapprochez-vous des compagnies d'assurances pour obtenir le détail des clauses contractuelles.

Tout parent a conscience que leur enfant peut être à l'origine d'accidents provoquant des dommages matériels ou corporels sur sa personne ou sur celles de tiers.

Face à ce risque, la souscription d'une assurance scolaire est proposée à la rentrée.

Dans ce cadre, des questions récurrentes viennent à

l'esprit des parents : en quoi consiste-t-elle ? Dois-je obligatoirement la souscrire ? Cette dernière est-elle indispensable ? Quelles peuvent être les conséquences en cas de non souscription ?

## L'ASSURANCE SCOLAIRE ENGLOBE PRINCIPALEMENT :

**Une garantie pour les accidents que l'enfant peut provoquer vis-à-vis de tiers.**

Les dommages relevant de la couverture sont dans la très grande majorité des cas, de trois ordres : corporels, matériels et immatériels (préjudice moral par exemple).

**Une garantie contre les accidents de la vie**, comprenant le remboursement des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation, en complément des régimes sociaux (Sécurité sociale, Mutuelle...).

Deux formules sont souvent proposées :

- Scolaire et extra-scolaire, valable « 24 heures/24 heures »
- Scolaire et trajet, celle-ci joue uniquement à l'école et sur le trajet aller et retour du domicile à l'école.

Bon à savoir : pour les activités de votre enfant au sein de la CSF, l'assurance de votre enfant est comprise dans la souscription à la carte d'adhésion. Les couvertures sont souscrites dans le cadre d'un contrat groupe avec l'assurance Groupama.

## L'ASSURANCE SCOLAIRE EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

L'inscription d'un enfant dans un établissement scolaire, tout comme sa participation aux activités scolaires obligatoires, ne peut être subordonnée à la présentation d'une attestation d'assurance, cependant elle est obligatoire pour les activités facultatives auxquelles participent les enfants comme certaines sorties scolaires, classes vertes...

## ASSURANCE SCOLAIRE ET ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION

La garantie Responsabilité Civile présente dans le contrat d'assurance multirisque habitation fait double emploi avec la garantie responsabilité civile proposée par l'assurance scolaire. Les dommages que votre enfant cause à un tiers sont dans les deux cas, sauf exclusions légales et/ou contractuelles, pris en charge.

Il faut cependant être vigilant à un point majeur de différence : la **garantie individuelle contre les accidents de la vie (GAV)**. Si votre enfant se blesse seul sans qu'un responsable puisse être recherché ou identifié, la souscription d'un contrat d'assurance scolaire reste primordiale en plus de votre contrat d'assurance multirisques habitation dans la mesure où la couverture garantie accident de la vie peut jouer. Cette garantie est une véritable sécurité en cas d'accident que votre enfant se cause à lui-même.

## Notre conseil : avant de souscrire une assurance scolaire, procédez en deux étapes :

- Vérifiez par vous-même si vous n'êtes pas déjà assuré pour votre enfant tant en responsabilité civile délictuelle qu'en garantie accidents de la vie (GAV).
- En cas de doute, faites le point avec votre conseiller habituel en matière d'assurance.

En effet, si vous disposez tant d'une couverture RC que d'une GAV, l'utilité de souscrire une assurance scolaire n'est pas certaine.

## À VOS AGENDA !



Gratuit, sur inscription : [www.weezevent.com/journee-des-pedagogies](http://www.weezevent.com/journee-des-pedagogies)

### Le Programme

**MATIN - à 10h**

**Table Ronde : « En quoi les pédagogies dites alternatives sont-elles pertinentes? »**

M. Nicolas GO Maître de Conférences en Sciences de l'Éducation à l'Université de Rennes 2

Madame JALLOT du Centre de Recherche et de Liaison des Activités Montessoriennes (CRELAM)

Intervenant de l'Institut Coopératif de l'École Moderne-Pédagogie Freinet (ICEM)

**MIDI - 12h15-13h45**

**Pause déjeuner : Auberge espagnole**

**APRES-MIDI - 14h-17h**

**Ateliers thématiques :** Témoignages et Échanges sur différentes pratiques dans le cadre familial et des loisirs

- Les Activités Montessori à la maison - animé par **NASCITA (Montessori 0-6 ans)**
- Espace animations enfants sur place
- « L'enfant auteur de ses loisirs, de ses vacances » animé par les associations **La bidouillerie** et **Wakanga**
- 15h-17h Atelier motricité Libre - moins de 3 ans
- L'animation hors les murs **Groupe de Pédagogie et d'Animation Sociale (GPAS)**

